
ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 10 septembre 2018, à 19h30

Centre culturel Honorius-Lafond

Secteur de Saint-Hermas

1. Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2265 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de façon à agrandir la zone E 1-10 à même une partie de la zone RU 1-9, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (G8 400)
2. Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2266 modifiant le règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro U-1874 de façon à assujettir la construction résidentielle dans les zones H 7-168 et H 7-185 au règlement sur les PIIA, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
3. Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2267 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de façon à :
 - agrandir la zone H 7-168 à même une partie de la zone H 7-5, dans le secteur de Saint-Janvier;
 - modifier certaines dispositions particulières spécifiques à la zone H 7-168 afin d'y permettre la construction d'habitations multifamiliales détachées d'un maximum de 30 logements et en abrogeant une note portant sur les mansardes de toit, sur le pourcentage de maçonnerie en façade et sur l'intégration des balcons, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
4. Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2271 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de façon à :
 - créer la zone H 7-185 et ses dispositions spécifiques à même une partie des zones RU 2-11 et H 7-146, dans le secteur de Saint-Janvier;
 - agrandir la zone H 7-180 à même une partie de la zone H 7-11 tout en permettant dorénavant les habitations unifamiliales contiguës dans la zone agrandie, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
5. Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2272 modifiant le règlement de lotissement numéro U-948 de façon à :
 - abroger les dispositions particulières au lotissement spécifiques à la zone RU 10-67 afin d'assujettir cette zone aux normes générales de lotissement, dans le secteur de Saint-Augustin;
 - permettre la réalisation d'habitations unifamiliales contiguës dans la zone H 7-180 sur des terrains ayant une largeur minimale de 8,0 mètres pour les terrains de rangée, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
6. Adoption de l'ordre du jour.
7. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 8915, rue Joseph-Marcotte (lot 4 766 551), dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 113)

8. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 8915, rue Joseph-Marcotte (lot 4 766 551), dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 113)
9. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 14100, côte des Anges (lot 2 049 779), dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 113)
10. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise sur la rue de Chaumont (lot 6 102 035), dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 113)
11. Approbation des procès-verbaux.
12. Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer. (G5 213 N1048)
13. Autorisation à la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, pour la signature des documents relatifs à la régularisation du statut du poste de commandement. (X2 U4 N3949)
14. Acceptation finale de travaux.
15. Soumission relative au nettoyage des cours d'eau, branches 35, rivière Saint-Pierre (secteur Saint-Janvier), Landry-Clément, Principal - branche 2 et Corbeil (secteur Saint-Augustin) et Lebeau (secteur Sainte-Monique). (X3 513 102 U3 N15289)
16. Soumission relative au nettoyage des puisards – année 2018. (X3 512 101 122 U3 N13708 #103771)
17. Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 3 493 563 (rue du Petit-Saint-Charles), dans le secteur du Petit-Saint-Charles. (X4 210 S14 N15048)
18. Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur les lots 3 493 360, 3 494 833 et 3 494 834 (rue Lemire), dans le secteur du Petit-Saint-Charles. (X4 210 S14 N15472 #103852)
19. Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur les lots 2 354 131 et 2 354 094 (16745, 22^e rue), dans le secteur de Saint-Antoine. (X4 210 S14 N3194 #103853)
20. Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 3 490 851 (5143-5145, rue Berthelot), dans le secteur de Saint-Benoît. (X4 210 S14 N1854 #103861)
21. Acquisition de servitudes permanentes à des fins d'entretien d'un cours d'eau et de protection de la bande riveraine, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, de « Groupe l'Héritage (Benoît Dumoulin) ». (X3 513 102 S14 N12221)
22. Acquisition de servitudes permanentes à des fins d'un réseau d'eau et d'un réseau d'égout sanitaire (lot 6 173 709) ainsi que de drainage pluvial (lot 6 173 704), dans le secteur du Domaine-Vert Nord, de « Groupe l'Héritage (Benoît Dumoulin) ». (X3 500 S14 N15433) (X3 513 S14 N15433)
23. Abrogation de la résolution numéro 567-07-2018 *Offre d'achat relativement à l'acquisition du lot 3 782 371 en bordure de l'autoroute 50, dans le secteur de Saint-Jérusalem.* (G7 100 N00646)
24. Signature d'une entente relative à la régularisation du franchissement d'une voie ferrée par une conduite d'eau sur la route Sir-Wilfrid-Laurier

et rue Lahaie, avec la compagnie « Les Chemins de fer Québec-Gatineau inc. ». (X3 415 U4 N15423)

25. Addenda à une entente industrielle relative au financement des travaux municipaux d'assainissement des eaux usées avec la compagnie « 10123684 Canada inc. (Pro-Amino) ». (X3 512 U4 N15405)
26. Adoption du second projet de règlement numéro PU-2267 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de façon à :
 - agrandir la zone H 7-168 à même une partie de la zone H 7-5, dans le secteur de Saint-Janvier;
 - modifier certaines dispositions particulières spécifiques à la zone H 7-168 afin d'y permettre la construction d'habitations multifamiliales détachées d'un maximum de 30 logements et en abrogeant une note portant sur les mansardes de toit, sur le pourcentage de maçonnerie en façade et sur l'intégration des balcons, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
27. Adoption du second projet de règlement numéro PU-2271 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de façon à :
 - créer la zone H 7-185 et ses dispositions spécifiques à même une partie des zones RU 2-11 et H 7-146, dans le secteur de Saint-Janvier;
 - agrandir la zone H 7-180 à même une partie de la zone H 7-11 tout en permettant dorénavant les habitations unifamiliales contiguës dans la zone agrandie, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
28. Adoption du second projet de règlement numéro PU-2272 modifiant le règlement de lotissement numéro U-948 de façon à :
 - abroger les dispositions particulières au lotissement spécifiques à la zone RU 10-67 afin d'assujettir cette zone aux normes générales de lotissement, dans le secteur de Saint-Augustin;
 - permettre la réalisation d'habitations unifamiliales contiguës dans la zone H 7-180 sur des terrains ayant une largeur minimale de 8,0 mètres pour les terrains de rangée, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
29. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 717 *concernant la sécurité routière*, afin de réduire à 40 km/h la limite de vitesse sur une partie de la côte des Anges, entre les rues Desvoiaux et Paul-Sauvé, dans le secteur de saint-Augustin et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2273)
30. Adoption du règlement numéro U-2232 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de façon à autoriser la possibilité d'avoir un commerce à domicile dans une habitation bifamiliale détachée dans la zone REC 4-9, dans les secteurs de Sainte-Monique et Saint-Augustin. (G8 400)
31. Adoption du règlement numéro U-2246 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de façon à créer la zone H 10-73 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone RU 10-39, dans le secteur de Saint-Augustin. (G8 400)
32. Adoption du règlement numéro U-2247 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de façon à :
 - agrandir la zone C 10-18 à même une partie des zones H 10-15 et H 10-25, dans le secteur de Saint-Augustin;
 - agrandir la zone H 4-55 à même la zone H 4-54, dans le secteur de Saint-Augustin;
 - abroger la zone H 4-54, dans le secteur de Saint-Augustin;
 - permettre la construction d'habitations unifamiliales contiguës d'un minimum de 6 mètres de largeur, 9 mètres de profondeur, 50 mètres

carrés de superficie d'implantation et de 100 mètres carrés de superficie de plancher habitable dans la zone H 11-20, dans le secteur de Saint-Antoine. (G8 400)

33. Adoption du règlement numéro U-2253 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de façon à :
 - créer la zone H 5-85 et ses dispositions spécifiques à même une partie des zones I 5-30 et H 5-34, dans le secteur de Saint-Canut;
 - créer la zone C 5-86 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone I 5-30, dans le secteur de Saint-Canut. (G8 400)
34. Adoption du règlement numéro U-2254 modifiant le règlement de lotissement numéro U-948 de façon à :
 - permettre la réalisation d'habitations unifamiliales jumelées dans la zone H 5-85 sur des terrains ayant une superficie minimale de 250 mètres carrés, une largeur minimale de 7,0 mètres et une profondeur minimale de 26,0 mètres pour les terrains de rangée et une superficie minimale de 280 mètres carrés, une largeur minimale de 9,0 mètres et une profondeur minimale de 26,0 mètres pour les terrains de coin, dans le secteur de Saint-Canut;
 - permettre la réalisation d'habitations unifamiliales contiguës dans la zone H 5-85 sur des terrains ayant une superficie minimale de 150 mètres carrés, une largeur minimale de 6,0 mètres et une profondeur minimale de 26,0 mètres pour les terrains de rangée, une superficie minimale de 190 mètres carrés, une largeur minimale de 7,5 mètres et une profondeur minimale de 26,0 mètres pour les terrains d'extrémité de rangée et une superficie minimale de 250 mètres carrés, une largeur minimale de 10,0 mètres et une profondeur minimale de 26,0 mètres pour les terrains de coin, dans le secteur de Saint-Canut. (G8 400)
35. Adoption du règlement numéro U-2257 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de façon à créer la zone H 7-184 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 7-179, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
36. Adoption du règlement numéro U-2265 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de façon à agrandir la zone E 1-10 à même une partie de la zone RU 1-9, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (G8 400)
37. Adoption du règlement numéro U-2266 modifiant le règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro U-1874 de façon à assujettir la construction résidentielle dans les zones H 7-168 et H 7-185 au règlement sur les PIIA, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
38. Embauche au poste d'agent de bureau pour le Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 112)
39. Signature de la convention collective de travail du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Mirabel. (G4 611 S60)
40. Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec relative à une demande de « Yannick Boyer » concernant le lot 4 577 556, en bordure du 3460, chemin Charles-Léonard, dans le secteur de Saint-Hermas. (X6 112 103)
41. Autorisation de signature pour la refonte du calendrier de conservation de la Cour municipale et autorisation de le soumettre à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour approbation. (G2 210 101 N13672)

42. Autorisation de la tenue de la 2^e édition de l'évènement par « La Nuit des SANS-ABRI Mirabel ». (G3 300)
43. Retrait de l'étude portant sur la faisabilité de mettre sur pied un service relatif au rôle d'évaluation au niveau de la Ville et des MRC. (G5 500 N7460) (Direction générale G5 500 N231)
44. Dépôt de documents.
45. Affaires nouvelles.
46. Parole aux conseillers.
47. Période de questions.
48. Levée de la séance.

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate